

Cayenne, le 24/05/2024

Direction de la santé publique
Service santé-environnement

Affaire suivie par : Alain Lemonnier
Tél. : 05 94 25 72 23
Mèl. : ars-guyane-sante-environnement@ars.sante.fr

PJ :

Le directeur général de l'ARS Guyane

à

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la
Mer de Guyane
PEB - Police de l'eau
CS 76003
97306 Cayenne Cedex

Objet : AENV - OIN Margot - Demande de contribution

Vos Réf. : AIOT 0100000742

Nos Réf. : D24-00274

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, vous sollicitez, par courrier électronique du 16 mai 2024, la contribution de l'ARS Guyane sur le projet de création et d'aménagement de la ZAC Margot, localisée à Saint-Laurent-du-Maroni (973). Ce projet concernant l'OIN n°22 Margot est porté par l'EPFA Guyane. Cette contribution fait suite aux compléments reçus après une première instruction.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émetts à nouveau **un avis favorable** à ce projet, conformément à notre réponse du 10 janvier 2024.

Je note qu'il manque toujours un point sur la lutte anti-vectorielle. Les travaux et les aménagements prévus devront être conçus et réalisés de manière à ne pas créer de zones d'eaux stagnantes propices au développement des larves de moustiques, vecteurs de maladies.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, mes sentiments distingués

Le directeur général

Responsable Santé Environnement

Adrien ORTELLI